



COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

PROCÈS-VERBAL

127^e séance tenue le 2 novembre 2015 à 16 h

Maison du citoyen, salle des comités 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M. Richard M. Bégin, président - Conseiller - District de Deschênes (no 3)

M. Jocelyn Blondin, membre - Conseiller - District du Manoir-des-Trembles-Val-Tréteau (no 5)

M^{me} Sylvie Goneau, membre - Conseillère - District de Bellevue (no 14)

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, responsable de la Section des commissions et des comités

Ressource interne

M^{me} Catherine Marchand, directrice déléguée du Service de l'urbanisme et du développement durable

M. Marc Chicoine, directeur adjoint – Dév. du Service de l'urbanisme et du développement durable

1. Ouverture

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 16 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 126^e séance tenue le 14 septembre 2015
4. Suivi du procès-verbal de la 126^e séance tenue le 14 septembre 2015
5. Date de la prochaine assemblée
6. Période de questions des citoyennes et citoyens
7. Démolition d'un bâtiment résidentiel au 340, chemin Wilfrid-Lépine
8. Démolition d'un bâtiment résidentiel au 2948, rue Saint-Louis
9. Questions diverses
10. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 126^e séance tenue le 14 septembre 2015

Le procès-verbal de la 126^e séance tenue le 14 septembre 2015 est approuvé.

4. Suivi du procès-verbal de la 126^e séance tenue le 14 septembre 2015

Aucun commentaire n'est formulé.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

5. Date de la prochaine assemblée

On souligne que la prochaine assemblée aura lieu le 7 décembre 2015.

De plus, on mentionne que les séances du CDD ont été déplacées en 2016 du 1^{er} lundi au 3^e lundi de chaque mois. Les dates des séances seront inscrites au calendrier « Outlook » des membres du CDD.

6. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne ne s'est présentée à la période de questions des citoyennes et citoyens.

7. Démolition d'un bâtiment résidentiel – 340, chemin Wilfrid-Lépine – District électoral de Masson-Angers – Marc Carrière

On confirme qu'à la suite de l'affichage sur l'immeuble, de la publication d'un avis dans un journal local et sur le site Web de la Ville de Gatineau aucune opposition à la démolition du bâtiment résidentiel du 340, chemin Wilfrid-Lépine n'a été acheminée au Service du greffe.

R-CDD-2015-10-02 / 17

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite démolir l'habitation unifamiliale isolée située au 340, chemin Wilfrid-Lépine, dans le but de la remplacer par une nouvelle habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment faisant l'objet de cette demande de démolition n'est pas un bâtiment patrimonial reconnu et ne figure pas dans l'annexe 6 de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé pour la Ville en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat de démolition :

QUE le Comité sur les demandes de démolition autorise la démolition du bâtiment situé au 340, chemin Wilfrid-Lépine, et ce, aux conditions suivantes :

- le permis de construire relatif au programme de réutilisation du sol dégagé doit être délivré simultanément avec le certificat d'autorisation pour la démolition;
- le propriétaire doit effectuer le dépôt d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition.

ADOPTÉE

8. Démolition d'un bâtiment résidentiel – 2948, rue Saint-Louis – District électoral de Limbour – Cédric Tessier

On confirme qu'à la suite de l'affichage sur l'immeuble, de la publication d'un avis dans un journal local et sur le site Web de la Ville de Gatineau aucune opposition à la démolition du bâtiment résidentiel du 2948, rue Saint-Louis n'a été acheminée au Service du greffe.

On mentionne que la description du critère d'évaluation numéro 6 de l'analyse de projet qui souligne que les propriétés localisées au 2948 et 2952, rue Saint-Louis seront regroupées pour n'en former qu'une seule va à l'encontre de la description du critère d'évaluation numéro 8 qui signale que le plan d'urbanisme vise un développement de plus forte densité dans ce secteur.

R-CDD-2015-10-02 / 18

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite démolir le bâtiment situé au 2948, rue Saint-Louis, à Gatineau dans le but de le remplacer par un garage détaché à usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment faisant l'objet de cette demande de démolition n'est pas un bâtiment patrimonial reconnu et ne figure pas dans l'annexe 6 de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé pour la Ville en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat de démolition :

QUE le Comité sur les demandes de démolition autorise la démolition du bâtiment situé au 2948, rue Saint-Louis, et ce, aux conditions suivantes :

- le permis de construire relatif au programme de réutilisation du sol dégagé doit être délivré simultanément avec le certificat d'autorisation pour la démolition;
- le propriétaire doit effectuer le dépôt d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition.

ADOPTÉE

9. Questions diverses

Aucune question n'est formulée.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 15.